Bulletin d'informations municipales

Printemps - Été 2018

Le mot de la mairesse

L'arrivée du nouveau conseil, en novembre 2017, a déjà donné lieu à plusieurs changements positifs pour notre communauté, soit notamment des séances du conseil comprenant l'ajout d'une période de question préalable à toute prise de décision, assurant ainsi un meilleur processus démocratique ; la conclusion d'une entente intermunicipale de collecte des matières résiduelles visant à réduire substantiellement nos coûts de collectes pour les années à venir ; l'estimation prochaine des montants de réfection de la rue School et d'une partie inondable du chemin de la Montagne ; la réactivation du dossier de réfection de la rue du Village par le MTQ et la connaissance sous peu des propositions finales des travaux à y être effectués ; l'installation de panneaux de signalisation visant à faire respecter la quiétude des résidents, notamment aux trois entrées des routes provinciales de la municipalité ; un nouveau programme de remboursement partiel des frais de non-résidents d'activités sportives offertes par les municipalités voisines ; la continuation du programme de remboursement partiel des frais de camp de jour, en plus de la conclusion d'une entente permettant d'offrir un camp de jour pour la première fois sur notre territoire ; la mise sur pied d'un comité municipal agricole et agroforestier pour mieux connaître les besoins spécifiques des propriétaires et locataires de terres pouvant servir à ces fins.

Par ailleurs, de nombreuses activités culturelles et de loisirs auront lieu au courant du printemps et de l'été 2018, organisées notamment par Loisirs Arundel et par de généreux bénévoles (voir le calendrier des activités ci-après), dont un marché des fermiers tous les samedis entre le 30 juin et le 1er septembre 2018, ainsi qu'un marché d'artisans et une exposition d'art qui se tiendront respectivement les 30 juin et 18 août 2018, au cœur du village d'Arundel.

Afin d'améliorer la qualité de nos services municipaux, nous sommes toujours à l'écoute de vos commentaires, que ce soit par téléphone, courrier ou courriel et une boîte de commentaires a été installée à l'entrée du bureau municipal à cette fin. De plus, vous êtes tous toujours cordialement invités à assister à nos séances du conseil qui se tiennent, selon notre calendrier, habituellement le troisième mardi du mois, à 19 h, afin de nous permettre d'entendre vos questionnements.

Finalement, le départ soudain et tragique, le 21 avril dernier, de notre directeur des premiers répondants, Alain Leduc, marque encore nos esprits et nos cœurs et nous rappelle toute l'importance de ces intervenants d'urgence dans notre quotidien et dans nos vies.

Pascale Blais
Votre Mairesse

Suivez-nous sur Facebook

Événements à venir :

- **Concert Rachel Beck ($)** au Lakehouse, 10, ch. Flanagan, Lac Beaven, le 3 juin 2018 de 14 h à 17 h, organisé par Loisirs Arundel
- **Journée de l'environnement** à l'hôtel de ville d'Huberdeau, le 9 juin 2018 de 10 h à 16 h : conférences, pique-nique communautaire (diner des voisins), concours intermunicipal de desserts « Les fruits en folie », analyse d'eau potable à tarif avantageux, échange de plantes, vente de livres
- **La grande journée des petits entrepreneurs** à la salle communautaire du garage municipal, le 16 juin 2018 de 10 h à 15 h
- **Yoga et art** au parc du Ruisseau Beaven, tous les samedis du 23 juin au 25 août 2018, Yoga à 10h30 et art à 11h30
- **Marché fermier** au coin des routes 327/364, tous les samedis du 30 juin au 1er septembre 2018 de 10 h à 16 h
- **Marché des artisans** au coin des routes 327/364, le 30 juin 2018
- **La Fête du Canada** au parc du Ruisseau Beaven le 30 juin et le 1er juillet 2018
- **Légion royale canadienne:** souper le 8 juin, élections générales le 23 juin, défi de golf et souper le 30 juin
- **Tournoi de golf de la Loge Laurentienne #81:** le 16 juin 2018 au Club de Golf Arundel
- **Exposition d'art** au coin des routes 327/364, le 18 août 2018
- **Collecte de sang** à la salle communautaire du garage municipal le 28 août 2018
- **Prochaines assemblées du conseil :** 19 juin, 10 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 11 décembre

Conseil municipal

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS

La Municipalité d'Arundel offre à ses citoyens un programme de remboursement partiel des frais de non-résidents pour encourager la pratique d'activités physiques chez les jeunes et les adultes et pour faciliter l'accessibilité aux installations sportives non offertes à Arundel, mais offertes dans les municipalités avoisinantes.

Les activités visées sont le hockey, le patinage artistique, les cours de natation et/ou de mise en forme, l'accès à une piscine ou à un centre d'entraînement, le soccer et le rugby.

La période de référence pour l'application de ce programme est du 1er janvier au 31 décembre 2018. Une seule demande de remboursement par année par famille sera acceptée. La date limite pour déposer une demande est le 15 janvier 2019.

Les frais supplémentaires de non-résidents payés sont remboursés jusqu'à concurrence de 300 $ par enfant de moins de 18 ans et de 100 $ par adulte (18 ans et plus) et ce, pour un montant maximum de 500 $ par famille.

Pour plus de détails et pour connaître toutes les modalités du programme, vous pouvez consulter la page : « *Règlements, programmes et politiques* » de l'onglet « *Publications* » sur le site web www.arundel.ca ou contacter le bureau municipal.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMP DE JOUR

Encore cette année, le conseil municipal a adopté une résolution afin d'accorder une aide financière pour favoriser l'accessibilité à un camp de jour à tous les enfants d'Arundel. La municipalité accorde une aide financière pour couvrir une portion des frais d'inscription à un camp de jour longue durée (5 semaines et plus) pour la saison estivale 2018 pour un maximum de 250 $ par enfant de 5 à 15 ans.

Pour connaître les modalités du programme, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Les demandes de remboursement doivent être déposées au plus tard le 28 septembre 2018. Aucun paiement rétroactif ne sera effectué après cette date.

LE CONCOURS EMBELLIR ARUNDEL EST DE RETOUR CETTE ANNÉE

La Municipalité d'Arundel est fière d'annoncer la quatrième édition du concours ***Embellir Arundel***. Nous invitons donc tous les résidents d'Arundel à embellir leur milieu de vie afin de développer une ambiance agréable et marquer notre identité distinctive.

Du 9 au 13 juillet 2018, un comité visitera les propriétés des participants et les évaluera selon les critères suivants : santé du jardin, choix des plantes, arbres et arbustes, effets visuels de l'aménagement et utilisation harmonieuse des matériaux inertes. Les catégories retenues sont les suivantes : 1- Maison unifamiliale, 2- Édifices commerciaux, industriels ou institutionnels, et 3- Jardin potager.

En septembre, une invitation sera transmise aux gagnants pour les convier à la remise des prix afin de souligner la beauté de leur aménagement.

Pour vous inscrire au concours, veuillez-vous procurer le coupon « *Invitation – Embellir Arundel 2018* » et nous le faire parvenir au plus tard le 5 juillet 2018 à 16 h au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ou par courriel à info@arundel.ca. Pour toutes informations additionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (819) 681- 3390.

Thérèse Fleurant : gagnante 2016 et 2017 – Volet 1- Maison unifamiliale – Propriété complète

COMPOSTEUR – CIBLE ZÉRO DÉCHET ORGANIQUE 2020

Des composteurs sont disponibles pour achat au bureau municipal au montant réduit de 35 $ (livraison incluse) afin de réduire progressivement nos déchets organiques, pour atteindre la cible gouvernementale de zéro déchet organique de 2020.

Pour l'environnement et pour réduire nos coûts d'enfouissement, adoptons dès maintenant de nouvelles habitudes de gestion de nos matières organiques, car 2020 arrive bientôt !

NOMINATION D'UN COMITÉ AGRICOLE ET AGROFORESTIER

Compte tenu de la place importante qu'occupent l'agriculture et l'agroforesterie sur le territoire d'Arundel, le conseil municipal a créé, le 15 mai dernier, un comité agricole et agroforestier dans le but d'examiner et d'étudier la situation et les besoins spécifiques des propriétaires et locataires de terres agricoles et agroforestières ou de terres pouvant être exploitées à ces fins, sur le territoire de la municipalité, afin de l'éclairer dans ses décisions futures à ces égards. Les membres de ce comité sont madame Pascale Blais, mairesse ainsi que les conseillers Dale Rathwell, Jonathan Morgan et Marc Poirier.

Sécurité publique

DÉCÈS DE MONSIEUR ALAIN LEDUC, DIRECTEUR DES PREMIERS RÉPONDANTS

C'est avec une grande tristesse que nous vous annonçons le décès de notre directeur du service des premiers répondants, monsieur Alain Leduc, décédé tragiquement le samedi 21 avril 2018.

Monsieur Leduc était un homme dévoué, rempli de compassion et de générosité, qui avait à cœur le bien-être de toute sa communauté. En février 2010, monsieur Leduc a été promu directeur des premiers répondants à Arundel. Durant toutes ces années, il a su transmettre à son équipe toute sa passion et son expérience afin d'assurer un service professionnel de soins médicaux en cas d'urgences médicales à toute la population d'Arundel, de Barkmere, de Montcalm et d'Huberdeau, contribuant ainsi à réduire les décès et les séquelles chez les victimes d'accidents graves. Grâce à son travail acharné, le service de premiers répondants d'Arundel est maintenant reconnu à travers la grande région des Laurentides pour son excellence.

Nous tenons également à souligner son engagement à titre de pompier durant les dernières années. Monsieur Leduc désirait ardemment faire de sa communauté un endroit sécuritaire où il fait bon vivre.

Merci Alain, d'avoir quitté le confort de ton foyer à toute heure du jour ou de la nuit afin d'assurer notre sécurité. Tu nous manques déjà.

Une collecte de sang aura lieu à la salle communautaire du garage municipal, situé au 2, chemin White, le 28 août prochain en son honneur.

LES BRÛLAGES DOMESTIQUES DU PRINTEMPS

Communiqué de prévention incendie : printemps - été 2018

- Éliminer les débris de bois et d'herbe par le compostage et le déchiquetage plutôt que d'effectuer des brûlages domestiques. Ce choix respecte l'environnement.

Pourquoi être prudent au printemps ?

- Le danger d'incendie est accru en avril, mai et juin, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée. Ce sol sec favorise donc la propagation du feu.
- L'indice d'incendie ou indice ô-mètre est disponible depuis peu : consultez-le !

Avant le brûlage

- Il est interdit par la Loi sur la qualité de l'environnement de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie. Il est toutefois permis de brûler des branches, des arbres et des feuilles mortes.
- Il est interdit de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.
- Un permis de brûlage est nécessaire avant d'allumer un feu autre qu'un feu de camp. Celui-ci est disponible à la réception du bureau municipal.
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction et d'une surveillance constante par une personne de 18 ans et plus, dès le début du brûlage jusqu'à l'extinction finale.
- Faire de petits feux, car ils sont plus faciles à contrôler. Vérifier auprès de la municipalité pour les dimensions permises.
- Brûler idéalement un amas à la fois.
- Aménager une zone coupe-feu afin d'éliminer les risques de propagation. Sur une largeur d'au moins cinq fois la hauteur de l'amas, il suffit de retirer la terre noire jusqu'à ce que le sol minéral apparaisse sous nos yeux. Composée de matière végétale en décomposition, cette terre noire est combustible en profondeur.
- Vérifier la vitesse et la direction des vents avant d'allumer le feu. Lors de vents de plus de 25 km/h, il est interdit d'allumer un feu.

Pendant le brûlage

- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- Ne pas utiliser d'accélérant comme de l'essence, de la vieille huile, des pneus, des bardeaux d'asphalte, de la styromousse, du plastique, des diluants, des produits chimiques ou des colles.

- Porter une attention particulière aux étincelles qui pourraient être transportées par le vent.

Après le brûlage

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.
- Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir ensuite de sable ou de gravier. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer à brûler 72 heures. Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent sur de longues distances et mettre le feu à l'herbe sèche ou aux brindilles.

Outre ces recommandations, nous vous référons au règlement municipal applicable, soit le *Règlement concernant le brûlage #124* disponible sur le site web de la municipalité.

Un message de la Régie incendie Nord-Ouest Laurentides
(RINOL) Courriel : info@rinol.quebec
Tél : (819) 717-4320 poste 2004

CONSEILS DE PRÉVENTION- EMBARCATIONS NAUTIQUES

Les policiers de la Sûreté du Québec désirent sensibiliser la population aux vols d'embarcations nautiques et de matériaux se retrouvant à l'intérieur de celles-ci.

En ce début de saison, les policiers invitent la population à faire preuve de vigilance. Le vol d'objets à l'intérieur des embarcations amarrées au quai la nuit et des embarcations elles-mêmes peut survenir à tout moment. La Sûreté du Québec recommande de suivre ces quelques règles de prévention:

- Enchaînez votre embarcation à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons ;
- Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons ;
- Garez votre embarcation dans un endroit très visible et bien éclairé ;
- Ne laissez aucun objet de valeur à l'intérieur ;
- Portez une attention particulière aux véhicules et personnes inhabituels dans votre secteur ;
- Prévenez un voisin de confiance, si vous devez vous absenter ;
- Évitez de laisser votre embarcation amarrée durant une absence prolongée sans surveillance.

De plus, vous pouvez procéder à l'identification par marquage permanent des pièces extérieures et mécaniques rendant ainsi la revente quasi impossible. Les codes d'identification sont conservés dans une base de données qui est accessible par les autorités policières et les assureurs.

Rappelons que tout acte criminel ou événement suspect peut-être signalé en tout temps à la Sûreté du Québec, au 310-4141.

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec - Région de l'Outaouais - Laurentides
(819) 779-6228
www.sq.gouv.qc.ca

Loisirs et culture

PISTE MULTIFONCTIONNELLE DU CORRIDOR AÉROBIQUE

Suite aux travaux de réfection de la surface de roulement du Corridor aérobique, réalisés l'an passé par la MRC des Laurentides, la piste est maintenant des plus intéressantes pour la marche, le jogging et le vélo. Le parcours est sécuritaire pour les familles et le paysage agricole offre des vues à couper le souffle. Un stationnement est disponible face à l'hôtel de ville d'Arundel.

PARC DU RUISSEAU BEAVEN

En complément du Corridor aérobique, le parc du Ruisseau Beaven situé derrière l'hôtel de ville offre un pavillon ouvert tous les jours de 7 h à 23 h. Vous trouverez 2 salles d'eau (toilettes) et un distributeur d'eau potable. Venez en profiter !

YOGA ET ART AU PARC DU RUISSEAU BEAVEN

Tous les samedis du 23 juin au 25 août 2018, de 10h30 à 13 h, des cours gratuits de yoga et d'art sont offerts par Marlene Seguin. Venez faire l'essai du yoga et découvrez tous les bienfaits de cette discipline pour la santé.

LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

Pour une première édition, la municipalité d'Arundel encourage les petits entrepreneurs de la région lors de *la grande journée des petits entrepreneurs* qui se tiendra le 16 juin 2018 de 10 h à 15 h à la salle communautaire du garage municipal d'Arundel. Les enfants de 5 à 12 ans de la municipalité d'Arundel et des municipalités avoisinantes y sont conviés. Profitez de cette journée pour nous faire découvrir votre entreprise, vos talents et votre passion! Pour toutes informations contactez-nous au 450-613-0630 ou loisirsdes5m@gmail.com
Pour vous inscrire : www.petitsentrepreneurs.ca

RAPPEL- SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Réseau BIBLIO des Laurentides offre aux abonnés de ses municipalités l'accès à plusieurs livres et ressources numériques ! Pour utiliser le service de livres et ressources numériques, l'abonné doit se rendre sur le site web du Réseau BIBLIO des Laurentides au www.mabibliothèque.ca sous l'onglet Livres et Ressources numériques pour pouvoir s'identifier avec son numéro d'usager et son NIP BIBLIO. Pour les usagers qui ne possèdent pas encore leur NIP BIBLIO, il suffit de faire la demande à sa bibliothèque municipale. Les livres numériques sont consultables grâce aux tablettes ou liseuses de marque Android, Kobo, Ipad, Sony Reader et sur ordinateur. Ce service est entièrement GRATUIT !

FÊTE DU CANADA

La municipalité est fière de célébrer encore cette année la Fête du Canada 2018 qui se déroulera le samedi 30 juin et le dimanche 1er juillet.

Samedi, le 30 juin 2018, les festivités débuteront au cœur du village, à 10 h avec un marché des artisans. Plusieurs artistes de la région seront heureux de vous faire découvrir leur talent. Également, à 11h30, les visiteurs auront l'occasion de faire de bonnes affaires lors du bazar à l'Église Unie. Un dîner sera également servi.

Dimanche, le 1er juillet 2018, plusieurs activités se dérouleront au parc du Ruisseau Beaven. La traditionnelle cérémonie du drapeau avec un hommage tout particulier à notre héros, Alain Leduc, aura lieu avec les dignitaires. Toute la famille pourra participer à de nombreuses activités familiales gratuites. Clown, musique pour enfants, atelier artistique, jeu gonflable et plusieurs surprises attendent les participants. Un méchoui sera servi dès 18h. Durant la soirée, venez-vous amusez avec l'animateur DJ Rod et la musique du groupe Posa Blues Band. Un feu d'artifice illuminera le ciel à 22 h, pour le bonheur des grands et petits.

Urbanisme et environnement

ÉCHANTILLONNAGE D'EAU DES PUITS PRIVÉS À HUBERDEAU : TARIF RÉDUIT

Le service d'urbanisme de la municipalité d'Huberdeau invite tous les citoyens d'Arundel à apporter leur échantillon d'eau pour analyse à la caravane de la compagnie H2O Lab qui sera présente le 9 juin 2018 de 10 h à 14 h dans le stationnement de l'hôtel de ville d'Huberdeau. Profitez d'un tarif à 40 $ pour une analyse bactériologique de base. Vous pourrez vous procurer des contenants à échantillon entre le 4 et le 8 juin à l'hôtel de ville d'Arundel.

Pour effectuer un prélèvement représentatif, suivez les instructions suivantes ou consultez l'annexe 4 du Règlement sur la qualité de l'eau potable :

- se laver et sécher les mains avant d'effectuer tout prélèvement ;
- utiliser uniquement un contenant de prélèvement fourni à cette fin par un laboratoire agréé ;
- enlever tout accessoire dont est muni le bec du robinet servant au prélèvement, tel : un aérateur, un grillage ou une pomme d'arrosage ;
- nettoyer l'extérieur et l'intérieur du bec du robinet à l'aide d'une pièce de papier ou textile absorbant, à usage unique, imbibée d'une solution commerciale d'eau de Javel ;
- laisser couler l'eau du robinet à débit modéré pendant au moins 5 minutes avant de prélever l'échantillon ;
- Placez l'échantillon au réfrigérateur jusqu'au moment où vous l'apporterez au laboratoire (utilisez un bloc réfrigérant [icepack] au besoin lors du transport).

LA SUBVENTION RÉNORÉGION EST DE RETOUR POUR 2018-2019

La MRC des Laurentides a reçu de la Société d'habitation du Québec un montant de 375 000$ pour la reconduction du programme RénoRégion pour l'exercice financier allant du 1er avril 2018 au 31 mars 2019. Vous pourriez avoir droit à cette subvention si votre logement présente une défectuosité majeure.

Pour être admissibles à cette subvention, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire ;

2. Le propriétaire doit avoir un niveau de revenu annuel (NRA) qui ne dépasse pas les limites suivantes :

NRA couple ou 1 pers	NRA 2-3 pers sauf couple
28 000 $ à 38 000 $	33 000 $ à 43 000 $
NRA 4-5 per	**NRA 6 pers et plus**
38 000 $ à 48 000 $	55 000 $ à 65 000 $

3. La résidence nécessite des travaux de plus de 2 000 $ visant à corriger au moins une des défectuosités majeures suivantes : structure, électricité, plomberie, chauffage, isolation, murs extérieurs, ouvertures (portes et fenêtres), saillies (balcons et escaliers) et toiture.

4. La valeur du ou des bâtiments au rôle d'évaluation est inférieure à 115 000 $ (excluant les bâtiments agricoles ou commerciaux).

Si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Jean-Philippe Robidoux par téléphone au 819 681-3390 #5603 ou par courriel à urbanisme@arundel.ca pour vous inscrire au programme et profitez d'une évaluation gratuite de votre habitation par un professionnel. Vous pourriez bénéficier d'une subvention allant jusqu'à douze mille dollars (12 000 $), couvrant entre 20% et 95% des dépenses, selon votre revenu annuel.

NAVIGATION SUR LES RIVIÈRES ROUGE ET BEAVEN

La rivière Rouge et la rivière Beaven offrent aux Arundelites un parcours canotable des plus enviables. Nous rappelons qu'il est important de porter en tout temps son gilet de sauvetage et de respecter les autres utilisateurs, notamment en rapportant vos déchets.

Les terrains bordant ces deux (2) rivières sont des propriétés privées. Il est important de respecter la quiétude et le droit des propriétaires riverains des rivières Rouge et Beaven. Nous vous demandons donc de ne pas vous arrêter sur une plage ou sur un terrain privé.

Il est important de bien inspecter et nettoyer son embarcation et sa remorque à bateau avant le départ de la maison pour s'assurer qu'il n'y ait aucune algue, aucune brindille et aucun débris à l'intérieur et à l'extérieur. Une simple brindille de myriophylle à épis par exemple, peut prendre racine et contaminer plusieurs plans d'eau. Il se reproduit entre autres par fragmentation. Un plan d'eau ainsi contaminé devient inintéressant pour la baignade. Soyez des utilisateurs avertis et participez à la préservation de nos lacs et rivières !

Un guide de nettoyage conçu par le CRE Laurentides est disponible au bureau municipal, de même que sur notre site web. Conditionnellement à l'embauche d'un étudiant d'été, une station de nettoyage sera mise en place pour faciliter ce nettoyage. Le cas échéant, l'horaire et l'emplacement spécifique seront communiqués sous peu.

Nous invitons également tous les conducteurs de motomarine à ne pas emprunter la rivière Beaven, car les rives de cette rivière sont sujettes à un important problème d'érosion des berges. Les vagues créées par les motomarines aggravent considérablement ce problème en déracinant les jeunes poussent qui auraient pu soutenir la rive pour les années à venir. Alors, SVP ne conduisez pas de motomarine sur la rivière Beaven.

ARTERRE

L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes (qui n'ont pas de relève identifiée), l'acquisition ou la location d'actifs, et la mise en place de partenariats afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec.

L'ARTERRE contribue à la vitalité des communautés et à l'occupation du territoire par :

- le développement et le maintien du dynamisme agricole des régions en réalisant des jumelages qui mèneront à des entreprises agricoles durables ;
- la valorisation de nouvelles opportunités entrepreneuriales et économiques ;
- le soutien de l'établissement et de la reprise d'entreprises agricoles ;
- le développement et le partage de connaissances utiles aux démarches de maillage, à l'établissement de la relève et au transfert de fermes non apparentés.

Les services de maillage s'adressent aux clientèles suivantes :

- les aspirants-agriculteurs qui veulent s'établir en agriculture, qu'ils soient issus du milieu agricole ou non ;
- les producteurs agricoles n'ayant pas de relève, qui souhaitent se retirer et qui veulent assurer la continuité de leur entreprise par l'exploitation de leurs actifs par une relève ;
- les propriétaires fonciers qui souhaitent valoriser leurs terres et leurs actifs.

Si vous êtes un propriétaire et désirez inscrire une propriété ou un petit morceau de terrain pour tenter l'expérience ou si vous êtes un aspirant agriculteur et êtes à la recherche d'une propriété pour débuter votre projet, consultez le site web d'Arterre à : www.arterre.ca, qui sait où cela peut vous mener !

Heures d'ouverture des bureaux municipaux :

- Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Le vendredi de 8 h à 13 h

Site web : www.arundel.ca

Téléphone : (819) 681-3390

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

- Mercredi et vendredi de 10 h à 15 h
- Samedi de 10 h à midi